

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 Février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## **D01\_27\_02\_2020 Modification de l'acte de création de la régie d'avances et de recettes**

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 18 février 2020

Vu la délibération du 17 février 2006 portant création de la régie d'avances et de recettes du PETR Pays Vallée du loir et ses avenants et notamment les délibérations suivantes :  
délibération du 24 mai 2018, délibération du 07 février 2019, délibération du 09 mai 2019,

*Monsieur le Président propose de modifier l'article 3 :*

La régie encaisse les produits suivants, sur délivrance de quittances à souches ou de tickets de valeurs inactives :

- Abonnement/cotisation pour le prêt de matériel culturel appartenant au PETR Pays Vallée du Loir
- Les remboursements divers (exemple : remboursements de billets de train)
- Les dédommagements liés à d'éventuelles détériorations du matériel culturel
- Les visites de l'été (visites de sites, visites dégustation, visite canoë, ateliers et visite Hololens au Prytanée)

Par ailleurs, la régie du PETR délivre sur convention spécifique des tickets de visite PAH à tarif préférentiel à l'OTVL. Ces mêmes tickets seront délivrés contre reçu signé par le régisseur de l'OTVL. Ils seront réglés en fin de saison estivale selon le système du dépôt-vente.

*Monsieur le Président propose de modifier l'article 9 :*

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200 €.

Monsieur le Président propose de rédiger une convention liant le PETR et l'OTVL qui permettra au PETR, via la régie d'avances et de recettes, de délivrer des tickets de visite de l'été à tarif préférentiel à l'OTVL, selon le système du dépôt-vente en régie. Ces tickets seront vendus par le régisseur de l'OTVL, qui en reversera les recettes auprès du régisseur du PETR en fin de saison estivale. Les invendus de tickets seront restitués concomitamment sans faire l'objet de paiement.

A ce titre, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ultérieurement la convention permettant au régisseur du PETR de délivrer ces tickets de visite de l'été à tarif préférentiel au régisseur de l'OTVL, qui les conservera en comptabilité de stock, et en reversera le produit (et les invendus) selon le système du dépôt vente.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte les propositions de M. le Président de délivrer des quittances à souches ou tickets de valeurs inactives selon les différentes prestations, de consentir l'avance de régie à 1200 euros et donne l'autorisation de rédiger une convention entre le PETR et l'OTVL et de signer ultérieurement cette dite-convention permettant au régisseur du PETR de délivrer des tickets à prix préférentiel au régisseur de l'OTVL.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

  
Le Président  
Régis VALLIENNE

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 Février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D02\_27\_02\_2020 Tarifs des animations du Pays d'art et d'histoire pour le public individuel

La billetterie des animations de l'été est reprise en régie par le PETR Pays Vallée du Loir. La commission Culture et Patrimoine, réunie le 21 janvier 2020, propose au Conseil syndical les tarifs suivants :

ACTIVITES - VISITES - PUBLIC INDIVIDUEL		COULEUR DU CARNET
Visite Hololens au Prytanée – Tarif unique	12,00 € TTC	Jaune
Atelier – Tarif unique par enfant	5,00 € TTC	Blanc
Visite canoë – Plein tarif	10,00 € TTC	Vert
Visite canoë – Tarif réduit	5,00 € TTC	Marron
Visite dégustation – Plein tarif	12,00 € TTC	Violet
Visite dégustation – Tarif réduit	7,00 € TTC	Orange
Visite guidée - Plein tarif	5,00 € TTC	Bleu
Visite guidée - Tarif réduit	3,00 € TTC	Rouge

⇒ Tarif réduit : sont éligibles les moins de 15 ans et les demandeurs d'emploi.


⇒ Visites guidées gratuites pour les moins de 5 ans

### Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte les tarifs proposés par la commission Culture et Patrimoine, pour les animations du PAH – public individuel.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right. A black ink signature is written over the stamp.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 Février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

### **D03\_27\_02\_2020 Tarif des visites de groupe du Pays d'art et d'histoire pour le public dit empêché**

Le tarif des visites de groupe du Pays d'art et d'histoire est actuellement de 100 € pour un groupe de 35 personnes maximum.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 60 €/visite pour les groupes de public dit « empêché » (personnes en situation de handicap, hospitalisées ou sous-main de justice), dans la limite 20 personnes. Ce tarif correspond à la taille réduite de ces groupes (au regard du public « courant ») et peut faciliter l'accès aux visites du Pays d'art et d'histoire.

M. le Président sollicite l'avis de Conseil syndical sur cette proposition.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la proposition du président d'appliquer un tarif de 60 euros la visite, pour les groupes dit « empêché » (à raison de 20 personnes/groupe).

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star. A black ink signature is written over the stamp.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 2
Votants : 28

Vote : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 Février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D04\_27\_02\_2020 Vote du compte administratif

Le Conseil syndical, par 28 voix, adopte le compte administratif arrêté comme suit :

Réalisation de l'exercice :

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 058 214.24 €  
Recettes : 1 874 040.73 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 190 696.08 €  
Dépenses Reste à réaliser 2019 8 996.00 €  
Recettes : 325 040.41 €

### Fonctionnement

Résultat de l'exercice -184 173.51 €  
Résultat reporté 190 926.65 €  
Résultat de clôture 6 753.14 €

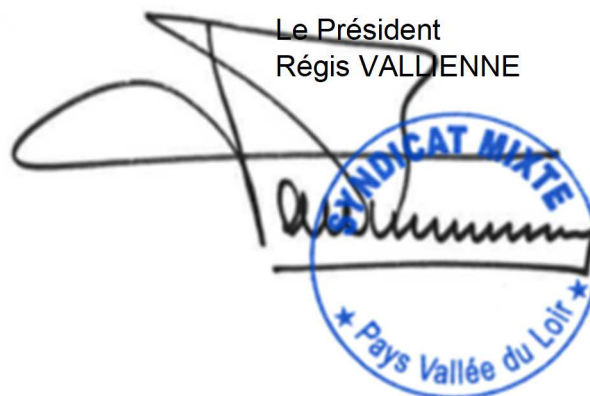
### Investissement

Résultat de l'exercice 134 344.33 €  
Résultat reporté - 155 601.35 €  
Déficit de clôture - 21 257,02 €

Monsieur le Président, après avoir présenté le compte administratif, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE





**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D05\_27\_02\_2020 Vote du compte de gestion

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur de la collectivité et il soumet son approbation au Conseil syndical

### Section de fonctionnement

Solde débiteur classe 6 :	2 058 214.24 €
Solde débiteur classe 7 :	1 874 040.73 €
<i>Déficit de clôture :</i>	<i>-184 173.51 €</i>

### Section d'investissement

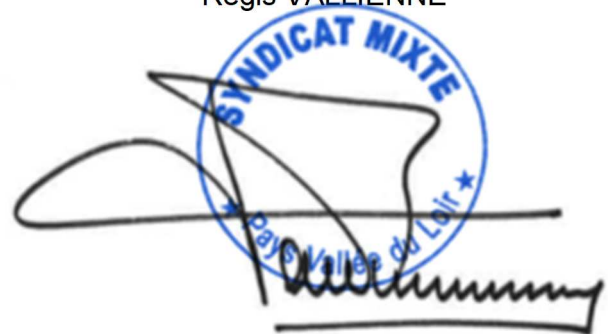
Dépenses	190 696.08 €
Recettes	325 040.41 €
<i>Excédent de clôture</i>	<i>134 344.33 €</i>

### Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte de gestion du receveur de la collectivité, présenté par le Président.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right. A black ink signature is written over the stamp.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants :30

Vote :30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean- Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D06\_27\_02\_2020 Affectations du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Syndical, après entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2019, constate que ce dernier présente les résultats suivants :

Soit un excédent cumulé 2019 en section de fonctionnement de : 6 753,14 €

Soit un déficit cumulé 2019 en section d'investissement de : 21 257,02 €

Statue et d'écide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

1068 : Excédent capitalisé : 6 753,14 €

Report en fonctionnement : 0,00 €

**TOTAL :** 6 753,14 €

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## **D07\_27\_02\_2020 Convention 2020 PETR/OTVL**

M. le Président présente la convention 2020 entre le Pays et l'OTVL et sollicite l'autorisation du Conseil syndical de signer la présente convention.

*Cf. pièce annexe n°1.*

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise M. le Président à signer la convention 2020 entre le Pays et l'OTVL.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star symbol. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.

**Pays Vallée du Loir**  
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**  
**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 02/03/2020 et publication du 02/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 Février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D08\_27\_02\_2020 Participation des collectivités

Vu la délibération D02 12\_12\_2019 du PETR Pays Vallée du Loir, relative à la modification des statuts du PETR, en vue de procéder au retrait de la mission « Office de Tourisme » au profit des 3 Communautés de communes membres du PETR, à savoir la CC Loir Lucé Bercé, la CC Sud Sarthe et la CC du Pays fléchois,

La contribution pour l'année 2020 des communautés de communes adhérentes est fixée à 5,48 € par habitant (et non plus 7 € par habitant) sur la base de la population du recensement INSEE de décembre 2019.

Monsieur le Président sollicite le Conseil syndical pour approuver le montant des participations des Communautés de communes sur la base suivante :

<b>Communauté de communes</b>	<b>Population 2020</b>	<b>PETR 5,48 €/habitant</b>
Sud Sarthe	24 007	131 558.36 €
Loir Lucé Bercé	23 121	126 703.08 €
Pays Fléchois	27 109	148 557.32 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 237</b>	<b>406 818.76 €</b>

source : INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) - Population municipale

Les participations sont appelées en mars, juin et septembre de l'année.

### Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le montant des participations versé par les Communautés de Communes.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, separated by a star. A black ink signature is written over the stamp.



**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020
Nombre de membres : 43
Présents : 27 - Pouvoirs : 3
Votants : 30

Vote : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D09\_27\_02\_2020 Budget 2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le tableau des effectifs du PETR Pays Vallée du Loir,

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 conformément aux tableaux ci-dessous :

### FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	DEPENSES en €	RECETTES en €
Charges à caractère général (CHAP 011)	562 500.00	
Charges de personnel (CHAP 012)	533 300.00	
Atténuation de produits (CHAP 014)	130 000.00	
Dépenses imprévues (CHAP 022)	39 987.00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	125 300.00	
Autres charges de gestion courante (CHAP 65)	51 200.00	
Charges financières (CHAP 66)	3 500.00	
Charges exceptionnelles (CHAP 67)	300.00	
Produits des services (CHAP 70)		31 600.00
Impôts et taxes Impôts et taxes (CHAP 73)		130 000.00
Dotations et participations (CHAP 74)		1 275 000.00
Quote-part de subventions d'investissement (042)		9 487.00
Produits exceptionnels (CHAP 77)		0.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 087.00</b>	<b>1 446 087.00</b>

## INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	DEPENSES en €		RECETTES en €	
	R à R	Nouveau Crédit	R à R	Nouveau Crédit
Dépenses imprévues (020)		12 900.00		
Immobilisations incorporelles (CHAP 20)	7 896.00	83 575.98		
Immobilisations corporelles (CHAP 21)	1 100.00	66 837.14		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		21 257.02		
Subvention d'équipement transférée au CR		9 487.00		
Dotations Réserves (CHAP 10)				17 000.00
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)				6 753.14
Subventions d'investissements (CHAP 13)				54 000.00
Amortissements (040)				125 300.00
<b>TOTAL</b>	<b>8 996.00</b>	<b>194 057.14</b>		<b>203 053.14</b>
		<b>203 053.14</b>		<b>203 053.14</b>

**SOIT AU TOTAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES en €</b>	<b>RECETTES en €</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES	1 446 087.00	1 446 087.00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 446 087.00</b>	<b>1 446 087.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES	181 796.12	196 300.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 257.02	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		6 753.14
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>203 053.14</b>	<b>203 053.14</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2020</b>	<b>1 649 140.14</b>	<b>1 649 140.14</b>

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUCHEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## D10\_27\_02\_2020 RIFSEEP

Suite à un courrier de la Préfecture en date du 29 janvier 2020 concernant la mise en place du RIFSEEP au PETR délibérée en date du 12 décembre 2019, il nous est demandé de modifier la délibération et de préciser les taux et critères de modulation du CIA du chapitre II de la délibération n°D08\_12\_12\_2019.

Monsieur le Président invite donc le Conseil syndical à se prononcer sur les taux et critères suivants :

Catégories de fonction	Montant maximum du CIA		Modulation du CIA	
	Manière de servir	Engagement professionnel - Objectifs	Manière de servir	Engagement professionnel - Objectifs
Directeur(rice)	1 500 € brut	500 € brut	0 à 100% selon le niveau de satisfaction évalué lors de l'entretien d'évaluation	0 à 100% selon le niveau de réalisation des objectifs
Chef(e) de service	1 500 € brut	300 € brut		
Autre(s)	1 500 € brut	200 € brut		

Le versement du CIA résultera d'une évaluation de deux éléments qui pourrait se faire au moment de l'entretien professionnel :

- La manière de servir ;
- Les résultats de l'agent au regard de ses objectifs.

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale dans la limite du montant annuel maximum retenu par l'organe délibérant (Cf. tableau ci-dessus). Ce montant est affecté d'un coefficient de modulation, compris entre 0 et 100% pour chacun des bénéficiaires. Cette modulation sera évaluée lors de l'entretien professionnel selon le niveau de satisfaction sur la manière de servir et selon le niveau de réalisation des objectifs.

Le reste de la délibération n°D08\_12\_12\_2019 est inchangé.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte des taux et critères de modulation du CIA.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on the right side.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVÉAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

**D11\_27\_02\_2020 Demande de subvention au titre du CTR pour la tranche 2 du projet « A la Poursuite du Temps caché »**

Afin de financer le déploiement des dispositifs du projet « A la Poursuite du Temps caché » sur 2020 et 2021, il est proposé au Conseil syndical de solliciter une aide régionale au titre du Contrat Territoires-Région (CTR 2020) du PETR Pays Vallée du Loir à hauteur de 126 218.00 € concernant le projet « A la Poursuite du Temps caché » dont le coût estimatif éligible s'élève à 216 160.00 € TTC et dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses TTC				Recettes	
	Total	Invest.	Fonct.		
<b>Développement des sites existants</b>	75 160 €	58 160 €	17 000 €	<b>Subventions</b>	
scénario	15 000 €	- €	15 000 €	Etat (DRAC)	23 736 €
Application	8 160 €	8 160 €	- €	Région CTR	126 218 €
trésors à trouver	2 000 €	- €	2 000 €		
contenus (vidéos, animations et jeu)	25 000 €	25 000 €	- €		
signalétique (y compris coffres)	5 000 €	5 000 €	- €	FCTVA	22 974 €
installations in-situ	20 000 €	20 000 €	- €		
				<b>Autofinancement</b>	43 232 €
<b>Développement d'une nouvelle visite en réalité augmentée</b>	45 000 €	45 000 €			
<b>Développement de nouveaux sites</b>	52 000 €	40 000 €	12 000 €		
scenario	10 000 €	- €	10 000 €		
trésors à trouver	2 000 €	- €	2 000 €		
Application	25 000 €	25 000 €	- €		
Installations in situ	15 000 €	15 000 €	- €		
<b>Communication</b>	44 000 €	10 000 €	34 000 €		
Frais de communication	34 000 €	- €	34 000 €		
Site internet	10 000 €	10 000 €	- €		
<b>TOTAL</b>	<b>216 160 €</b>	<b>153 160 €</b>	<b>63 000 €</b>		<b>216 160 €</b>

**Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés sollicite une aide régionale au titre du Contrat Territoires-Région (CTR 2020) du PETR Pays Vallée du Loir à hauteur de 126 218.00 € concernant le projet « A la Poursuite du Temps caché – tranche 2 ».

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir' with a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Régis Vallienne'.



**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## **D11\_27\_02\_2020 Délibération valant avis sur le PLUih de la Communauté de communes du Pays fléchois**

Le PLUih de la Communauté de communes du Pays fléchois a été arrêté le 19 décembre 2019.

La procédure est entrée dans la phase de consultation des Personnes publiques associées (PPA) pour une durée de 3 mois.

Le SCoT est une PPA ; aussi à ce titre, la structure porteuse du SCoT, à savoir le PETR Pays Vallée du Loir doit se prononcer sur ce document et le projet associé.

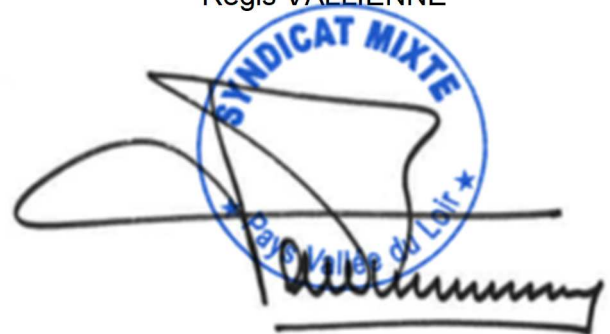
L'analyse de ce PLUi au regard des règles que le territoire s'est fixé dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) a révélé différents points présentés en *pièce annexe n°4*.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir pris connaissance du contenu des différents points relevés par le SCoT, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis favorable avec observations sur le PLUih de la Communauté de communes du Pays fléchois.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2020**

Date de la convocation : 21 Février 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 27 - Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Vote : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 05/03/2020 et publication du 05/03/2020

L'an deux mille vingt le 27 février à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

**Présents (27) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN, Jean- Yves DENIS, Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (3) :**

Laurent HUBERT à Nicolas CHAUVIN, Jacques LAUZE à Régis VALLIENNE, Daniel ROCHERON à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé (1) :** François BOUSSARD

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU excusée, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.

## **D11\_27\_02\_2020 Délibération valant avis sur le PLUi de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé**

Le PLUi de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé a été arrêté le 13 janvier 2020.

La procédure est entrée dans la phase de consultation des Personnes publiques associées (PPA) pour une durée de 3 mois.

Le SCoT est une PPA ; aussi à ce titre, la structure porteuse du SCoT, à savoir le PETR Pays Vallée du Loir doit se prononcer sur ce document et le projet associé.

L'analyse de ce PLUi au regard des règles que le territoire s'est fixé dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) a révélé différents points.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des observations techniques relevées, M. le Président invite les membres du Conseil syndical à se prononcer sur l'avis à donner sur le PLUi de la CC Loir Lucé Bercé.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés émet un avis favorable avec observations sur le PLUi de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written over the stamp.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Vaas - Syndicat Pays Vallée du Loir - 219**

**Numéro SIRET : 20007639600015**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MONTVAL SUR LOIR**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DU LOIR**

**ANNEE 2020**

<b>Code INSEE</b> 72364	<b>Vaas - Syndicat Pays Vallée du Loir - 219</b> <b>SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DU LOIR</b>	<b>BP</b> <b>2020</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,74	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	2,20	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	88,75	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 446 087,00</b>	<b>1 446 087,00</b>
	+	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>1 446 087,00</b>	<b>1 446 087,00</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>172 800,12</b>	<b>203 053,14</b>
	+	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>8 996,00</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) <b>21 257,02</b>	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>203 053,14</b>	<b>203 053,14</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 649 140,14</b>	<b>1 649 140,14</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	789 100,00	0,00	562 500,00		562 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	523 828,00	0,00	533 300,00		533 300,00
014	Atténuations de produits	226 900,00	0,00	130 000,00		130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	756 971,00	0,00	51 200,00		51 200,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 296 799,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 277 000,00</b>		<b>1 277 000,00</b>
66	Charges financières	2 000,00	0,00	3 500,00		3 500,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00		300,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	35 763,65		39 987,00		39 987,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 334 862,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 320 787,00</b>		<b>1 320 787,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	98 918,00		125 300,00		125 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>98 918,00</b>		<b>125 300,00</b>		<b>125 300,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 433 780,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 446 087,00</b>		<b>1 446 087,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 446 087,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	38 000,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	20 277,00	0,00	31 600,00		31 600,00
73	Impôts et taxes	90 000,00	0,00	130 000,00		130 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 052 477,00	0,00	1 275 000,00		1 275 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 200 754,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 436 600,00</b>		<b>1 436 600,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	17 988,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 218 742,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 436 600,00</b>		<b>1 436 600,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	24 112,00		9 487,00		9 487,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 112,00</b>		<b>9 487,00</b>		<b>9 487,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 242 854,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 446 087,00</b>		<b>1 446 087,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 446 087,00

## Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

115 813,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 826,00	7 896,00	83 575,98		91 471,98
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	151 919,00	1 100,00	66 837,14		67 937,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>222 745,00</b>	<b>8 996,00</b>	<b>150 413,12</b>		<b>159 409,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	9 012,00		12 900,00		12 900,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 900,00</b>		<b>12 900,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>231 757,00</b>	<b>8 996,00</b>	<b>163 313,12</b>		<b>172 309,12</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	24 112,00		9 487,00		9 487,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>24 112,00</b>		<b>9 487,00</b>		<b>9 487,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>255 869,00</b>	<b>8 996,00</b>	<b>172 800,12</b>		<b>181 796,12</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

21 257,02

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

203 053,14

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 951,00	0,00	54 000,00		54 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>139 951,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 000,00</b>		<b>54 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 000,00	0,00	17 000,00		17 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	155 601,35	0,00	6 753,14		6 753,14
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>172 601,35</b>	<b>0,00</b>	<b>23 753,14</b>		<b>23 753,14</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>312 552,35</b>	<b>0,00</b>	<b>77 753,14</b>		<b>77 753,14</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	98 918,00		125 300,00		125 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>98 918,00</b>		<b>125 300,00</b>		<b>125 300,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>411 470,35</b>	<b>0,00</b>	<b>203 053,14</b>		<b>203 053,14</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

203 053,14

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

115 813,00

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	562 500,00		562 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	533 300,00		533 300,00
014	Atténuations de produits	130 000,00		130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	51 200,00		51 200,00
66	Charges financières	3 500,00	0,00	3 500,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	125 300,00	125 300,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	39 987,00		39 987,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 320 787,00</b>	<b>125 300,00</b>	<b>1 446 087,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 446 087,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 487,00	9 487,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	91 471,98	0,00	91 471,98
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	67 937,14	0,00	67 937,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	12 900,00		12 900,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>172 309,12</b>	<b>9 487,00</b>	<b>181 796,12</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

21 257,02

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

203 053,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 600,00		31 600,00
73	Impôts et taxes	130 000,00		130 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 275 000,00		1 275 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	9 487,00	9 487,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 436 600,00</b>	<b>9 487,00</b>	<b>1 446 087,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 446 087,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 000,00	0,00	17 000,00
13	Subventions d'investissement	54 000,00	0,00	54 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		125 300,00	125 300,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>71 000,00</b>	<b>125 300,00</b>	<b>196 300,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

6 753,14

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

203 053,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>789 100,00</b>	<b>562 500,00</b>	
60612	Énergie - Électricité	200,00	0,00	
60622	Carburants	2 300,00	2 300,00	
60631	Fournitures d'entretien	400,00	200,00	
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	1 500,00	
6064	Fournitures administratives	4 000,00	2 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	3 800,00	3 700,00	
611	Contrats de prestations de services	384 000,00	203 500,00	
6132	Locations immobilières	13 500,00	13 500,00	
6135	Locations mobilières	13 000,00	20 500,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	100,00	2 100,00	
61551	Matériel roulant	1 000,00	2 100,00	
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 200,00	
6156	Maintenance	23 000,00	22 500,00	
6161	Assurance multirisques	19 500,00	15 100,00	
6182	Documentation générale et technique	2 800,00	2 700,00	
6184	Versements à des organismes de formation	4 200,00	5 000,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	1 100,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	0,00	
6228	Divers	210 000,00	155 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies		400,00	
6236	Catalogues et imprimés	34 100,00	50 900,00	
6238	Divers	3 000,00	1 000,00	
6247	Transports collectifs	14 000,00	7 300,00	
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	15 000,00	
6257	Réceptions	11 000,00	9 100,00	
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 500,00	
6262	Frais de télécommunications	8 200,00	8 600,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	12 000,00	12 000,00	
6284	Redevances pour services rendus	300,00	200,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>523 828,00</b>	<b>533 300,00</b>	
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	5 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 300,00	8 000,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 500,00	1 500,00	
64111	Rémunération principale	60 000,00	63 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		1 000,00	
64131	Rémunérations	302 367,00	298 100,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		151 400,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	135 000,00	0,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 100,00	2 600,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	1 700,00	
6478	Autres charges sociales diverses		300,00	
6488	Autres charges	7 361,00	200,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>226 900,00</b>	<b>130 000,00</b>	
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	226 900,00	130 000,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>756 971,00</b>	<b>51 200,00</b>	
6531	Indemnités	7 100,00	10 000,00	
6532	Frais de mission	3 000,00	1 500,00	
6533	Cotisations de retraite	700,00	1 300,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 900,00	3 900,00	
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	10 000,00	
657364	SPIC	727 271,00	19 500,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	3 000,00	3 000,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 296 799,00</b>	<b>1 277 000,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>3 500,00</b>	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 000,00	3 500,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	300,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>35 763,65</b>	<b>39 987,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>2 334 862,65</b>	<b>1 320 787,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>98 918,00</b>	<b>125 300,00</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	98 918,00	125 300,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>98 918,00</b>	<b>125 300,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>98 918,00</b>	<b>125 300,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 433 780,65</b>	<b>1 446 087,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 446 087,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	38 000,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	27 600,00	0,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	10 400,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 277,00	31 600,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		1 600,00	
70878	par d'autres redevables	13 777,00	13 000,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente)	6 500,00	17 000,00	
73	Impôts et taxes	90 000,00	130 000,00	
7362	Taxes de séjour	90 000,00	130 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 052 477,00	1 275 000,00	
74718	Autres	95 100,00	0,00	
7472	Régions	430 500,00	189 000,00	
7473	Départements	30 000,00	60 000,00	
74741	Communes membres du GFP		406 000,00	
74751	GFP de rattachement	938 977,00	0,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	369 200,00	509 000,00	
7478	Autres organismes	188 700,00	111 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>2 200 754,00</b>	<b>1 436 600,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	17 988,00	0,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	17 988,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 218 742,00</b>	<b>1 436 600,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	24 112,00	9 487,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.	24 112,00	9 487,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 112,00</b>	<b>9 487,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 242 854,00</b>	<b>1 446 087,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 446 087,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D1 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	70 826,00	83 575,98	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	52 838,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	17 988,00	83 575,98	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	151 919,00	66 837,14	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	
21745	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencement		0,00	
2182	Matériel de transport		0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 730,00	33 837,14	
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	132 189,00	33 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>222 745,00</b>	<b>150 413,12</b>	
020	Dépenses imprévues ( investissement )	9 012,00	12 900,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )	9 012,00	12 900,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 012,00</b>	<b>12 900,00</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>231 757,00</b>	<b>163 313,12</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	24 112,00	9 487,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	24 112,00	9 487,00	
13911	Etat et établissements nationaux	24 112,00	2 095,00	
13912	Régions		7 392,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>24 112,00</b>	<b>9 487,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>255 869,00</b>	<b>172 800,12</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

8 996,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

21 257,02

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

203 053,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 951,00	54 000,00	
1312	Régions	139 951,00	54 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		139 951,00	54 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 601,35	23 753,14	
10222	F.C.T.V.A.	17 000,00	17 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	155 601,35	6 753,14	
Total des recettes financières		172 601,35	23 753,14	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		312 552,35	77 753,14	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	98 918,00	125 300,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	57 330,00	59 700,00	
28051	Concessions et droits similaires	3 598,00	19 840,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 530,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	160,00	180,00	
28182	Matériel de transport	6 708,00	6 710,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 214,00	7 850,00	
28184	Mobilier	446,00	1 400,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	19 462,00	28 090,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		98 918,00	125 300,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		98 918,00	125 300,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		411 470,35	203 053,14	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

203 053,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**IV - ANNEXES**

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NDR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

(4) Exemple : Effectifs physiques \* quotité de temps de travail = période d'activité dans l'année

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail = 100% présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38\* : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47\* : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,  
A Vaas, le 27/02/2020  
Le Président,


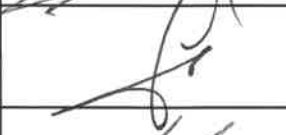

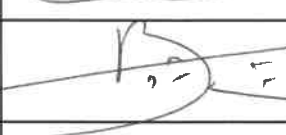
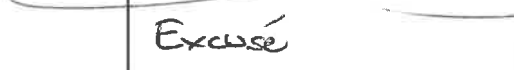

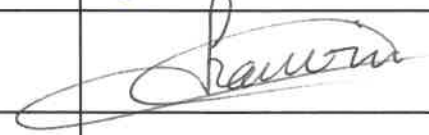
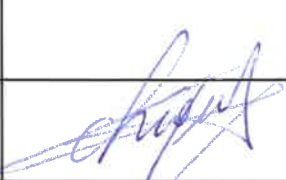





Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
A Vaas, le .....

Nombre de membres en exercice : 43  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES : Pour : 30  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

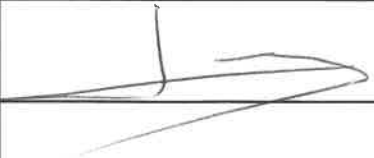


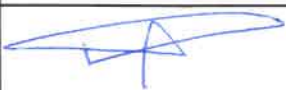

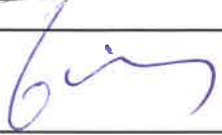
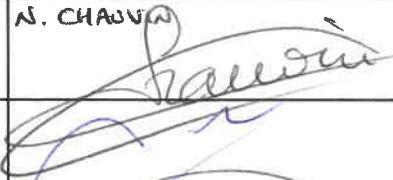

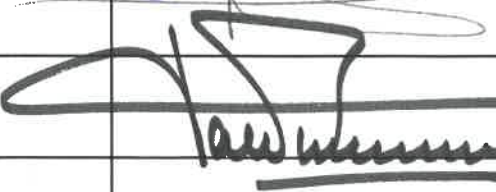
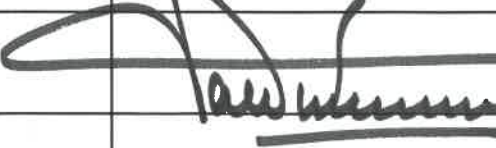

Date de convocation : 21/02/2020

Les membres du Comité syndical,

BEAUDOUIN JEAN PAUL	
BIHOREAU PIERRE	
BITOT GEORGES	
BLANCHET GERARD	
BOIZIAU JEAN CLAUDE	
BOUSSARD FRANCOIS	Excusé
CHAUVEAU GUY MICHEL	
CHAUVIN NICOLAS	
CHEREAU JEAN PIERRE	
CHIQUET JEAN MICHEL	
COHU DE LASSENCE GALIENE	
CROISEAU GERARD	
DE NICOLAY LOUIS JEAN	






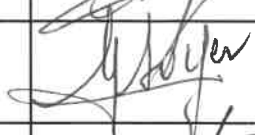


IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

DE SAGAZAN GWENAEL	
DENIS JEAN YVES	
DUCHENE DOMINIQUE	
FOURNIER SYLVAIN	
FRESNEAU ROGER	
GANGLOFF GILLES	
GAYAT XAVIER	
GRELET CERTENAIS NADINE	
GUICHON JEAN PIERRE	
GUILLON EMILE	
HUBERT LAURENT	N. CHAUVIN 
JARIES CHRISTIAN	
JAUNAY CLAUDE	
LAUZE JACQUES	
LEGEAY DANIEL	
LEGRAND DIDIER	
LEGUET PHILIPPE	

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D2**

LENOIR DOMINIQUE	
LESSCHAEVE MARC	
LIBERT CHRISTOPHE	
LIMODIN YVELINE	
LORIOT JEAN LUC	
MENAGE CARINE	
PAQUET DOMINIQUE	
PAVY MORANCAIS BEATRICE	
PETIT ANNICK	
ROCHERON Daniel	M. CHICQUET 
SOYER GHISLAINE	
TURIN DENIS	
VALLIENNE REGIS	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Vaas, le .....



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Vaas - Syndicat Pays Vallée du Loir - 219**

Numéro SIRET : 20007639600015

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MONTVAL SUR LOIR**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DU LOIR**

**ANNEE 2019**



<b>Code INSEE</b> 72364	<b>Vaas - Syndicat Pays Vallée du Loir - 219</b> <b>SYNDICAT MIXTE PAYS VALLEE DU LOIR</b>	<b>CA</b> <b>2019</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,90%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	1,76%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	86,40%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 058 214,24	G 1 874 040,73
	Section d'investissement	B 190 696,08	H 325 040,41
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 190 926,65	I (si excédent) 190 926,65
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 155 601,35	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 404 511,67 = A+B+C+D	2 390 007,79 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 8 996,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	8 996,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 058 214,24 = A+C+E	2 064 967,38 = G+I+K
	Section d'investissement	355 293,43 = B+D+F	325 040,41 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	2 413 507,67 = A+B+C+D+E+F	2 390 007,79 = G+H+I+J+K+L

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>E 0,00</b>	<b>K 0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>F 8 996,00</b>	<b>L 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	7 896,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 100,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	789 100,00	486 620,48	0,00	0,00	302 479,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	523 828,00	469 149,11	0,00	0,00	54 678,89
014	Atténuations de produits	257 900,00	257 794,85	0,00	0,00	105,15
65	Autres charges de gestion courante	756 971,00	743 512,01	0,00	0,00	13 458,99
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 327 799,00</b>	<b>1 957 076,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 722,55</b>
66	Charges financières	2 000,00	1 885,53	0,00	0,00	114,47
67	Charges exceptionnelles	800,00	334,84	0,00	0,00	465,16
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	4 263,65				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 334 862,65</b>	<b>1 959 296,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 565,83</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	98 918,00	98 917,42			0,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>98 918,00</b>	<b>98 917,42</b>			<b>0,58</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 433 780,65</b>	<b>2 058 214,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 566,41</b>
	<b>Pour information</b>	<sup>(3)</sup>				
	<b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>	0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	38 000,00	39 631,77	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 277,00	32 871,46	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	90 000,00	156 025,52	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 052 477,00	1 609 902,88	0,00	0,00	442 574,12
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,65	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 200 754,00</b>	<b>1 838 433,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>362 320,72</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	17 988,00	24 900,73	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 218 742,00</b>	<b>1 863 334,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 407,99</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	24 112,00	10 706,72			13 405,28
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>24 112,00</b>	<b>10 706,72</b>			<b>13 405,28</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 242 854,00</b>	<b>1 874 040,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>368 813,27</b>
	<b>Pour information</b>	<sup>(3)</sup>				
	<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>	190 926,65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	151 946,00	120 538,20	7 896,00	23 511,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 799,00	59 451,16	1 100,00	10 247,84
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>222 745,00</b>	<b>179 989,36</b>	<b>8 996,00</b>	<b>33 759,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	9 012,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 012,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>231 757,00</b>	<b>179 989,36</b>	<b>8 996,00</b>	<b>42 771,64</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	24 112,00	10 706,72		13 405,28
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>24 112,00</b>	<b>10 706,72</b>		<b>13 405,28</b>
<b>TOTAL</b>		<b>255 869,00</b>	<b>190 696,08</b>	<b>8 996,00</b>	<b>56 176,92</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>		155 601,35			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	139 951,00	52 326,03	0,00	87 624,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>139 951,00</b>	<b>52 326,03</b>	<b>0,00</b>	<b>87 624,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 000,00	18 195,61	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	155 601,35	155 601,35	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>172 601,35</b>	<b>173 796,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>312 552,35</b>	<b>226 122,99</b>	<b>0,00</b>	<b>86 429,36</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	98 918,00	98 917,42		0,58
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>98 918,00</b>	<b>98 917,42</b>		<b>0,58</b>
<b>TOTAL</b>		<b>411 470,35</b>	<b>325 040,41</b>	<b>0,00</b>	<b>86 429,94</b>
<b>Pour information</b>		(3)			
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>		0,00			

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	486 620,48		486 620,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	469 149,11		469 149,11
014	Atténuations de produits	257 794,85		257 794,85
65	Autres charges de gestion courante	743 512,01		743 512,01
66	Charges financières	1 885,53	0,00	1 885,53
67	Charges exceptionnelles	334,84	0,00	334,84
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	98 917,42	98 917,42
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 959 296,82</b>	<b>98 917,42</b>	<b>2 058 214,24</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018</b>			<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 706,72	10 706,72
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	120 538,20	0,00	120 538,20
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	59 451,16	0,00	59 451,16
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>179 989,36</b>	<b>10 706,72</b>	<b>190 696,08</b>
	<b>Pour information</b>			<b>155 601,35</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018</b>			<b>155 601,35</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	39 631,77		39 631,77
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	32 871,46		32 871,46
73	Impôts et taxes	156 025,52		156 025,52
74	Dotations, subventions et participations	1 609 902,88		1 609 902,88
75	Autres produits de gestion courante	1,65		1,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	24 900,73	10 706,72	35 607,45
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 863 334,01</b>	<b>10 706,72</b>	<b>1 874 040,73</b>
	<b>Pour information</b>			<b>190 926,65</b>
	<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 195,61	0,00	18 195,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	155 601,35		155 601,35
13	Subventions d'investissement	52 326,03	0,00	52 326,03
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		98 917,42	98 917,42
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>226 122,99</b>	<b>98 917,42</b>	<b>325 040,41</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>789 100,00</b>	<b>486 620,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>302 479,52</b>
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60621	Combustibles	0,00	98,35	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 300,00	1 814,35	0,00	0,00	485,65
60631	Fournitures d'entretien	400,00	6,43	0,00	0,00	393,57
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	705,68	0,00	0,00	1 794,32
6064	Fournitures administratives	4 000,00	1 444,26	0,00	0,00	2 555,74
6068	Autres matières et fournitures	3 800,00	2 531,76	0,00	0,00	1 268,24
611	Contrats de prestations de services	384 000,00	224 286,89	0,00	0,00	159 713,11
6132	Locations immobilières	13 500,00	12 796,21	0,00	0,00	703,79
6135	Locations mobilières	13 000,00	5 252,95	0,00	0,00	7 747,05
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
61551	Matériel roulant	1 000,00	2 068,40	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6156	Maintenance	23 000,00	14 376,00	0,00	0,00	8 624,00
6161	Assurance multirisques	19 500,00	14 902,83	0,00	0,00	4 597,17
6182	Documentation générale et technique	2 800,00	2 042,18	0,00	0,00	757,82
6184	Versements à des organismes de formation	4 200,00	278,94	0,00	0,00	3 921,06
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00	120,00	0,00	0,00	380,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	110,00	0,00	0,00	590,00
6226	Honoraires	0,00	11 867,64	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	210 000,00	122 364,94	0,00	0,00	87 635,06
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	392,60	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	34 100,00	29 735,72	0,00	0,00	4 364,28
6238	Divers	3 000,00	982,67	0,00	0,00	2 017,33
6247	Transports collectifs	14 000,00	4 883,00	0,00	0,00	9 117,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	8 957,47	0,00	0,00	6 042,53
6257	Réceptions	11 000,00	3 500,62	0,00	0,00	7 499,38
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	2 781,90	0,00	0,00	718,10
6262	Frais de télécommunications	8 200,00	7 789,56	0,00	0,00	410,44
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,13	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	12 000,00	9 838,00	0,00	0,00	2 162,00
6284	Redevances pour services rendus	300,00	191,00	0,00	0,00	109,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>523 828,00</b>	<b>469 149,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 678,89</b>
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	315,61	0,00	0,00	184,39
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 300,00	5 996,92	0,00	0,00	1 303,08
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 500,00	967,41	0,00	0,00	532,59
64111	Rémunération principale	60 000,00	44 479,75	0,00	0,00	15 520,25
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	1 447,80	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64118	Autres indemnités	0,00	10 787,68	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	302 367,00	229 375,66	0,00	0,00	72 991,34
64138	Autres indemnités	0,00	44 360,76	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	88 801,26	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	25 689,86	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	135 000,00	10 958,71	0,00	0,00	124 041,29
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 100,00	2 484,00	0,00	0,00	616,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	1 266,04	0,00	0,00	433,96
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	240,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	7 361,00	1 977,65	0,00	0,00	5 383,35
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>257 900,00</b>	<b>257 794,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105,15</b>
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux	257 900,00	257 794,85	0,00	0,00	105,15
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>756 971,00</b>	<b>743 512,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 458,99</b>
6531	Indemnités	7 100,00	6 893,52	0,00	0,00	206,48
6532	Frais de mission	3 000,00	1 019,24	0,00	0,00	1 980,76
6533	Cotisations de retraite	700,00	642,16	0,00	0,00	57,84
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 900,00	1 846,69	0,00	0,00	53,31
6535	Formation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
657364	SPIC	727 271,00	730 109,90	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>2 327 799,00</b>	<b>1 957 076,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 722,55</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 885,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114,47</b>
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cr	2 000,00	1 885,53	0,00	0,00	114,47
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>800,00</b>	<b>334,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>465,16</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	334,84	0,00	0,00	165,16
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>4 263,65</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>2 334 862,65</b>	<b>1 959 296,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 565,83</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>98 918,00</b>	<b>98 917,42</b>			<b>0,58</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	98 918,00	98 917,42			0,58
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>98 918,00</b>	<b>98 917,42</b>			<b>0,58</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>98 918,00</b>	<b>98 917,42</b>			<b>0,58</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 433 780,65</b>	<b>2 058 214,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>375 566,41</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018	0,00
---	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>38 000,00</b>	<b>39 631,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personr	27 600,00	29 623,05	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prév	10 400,00	10 008,72	0,00	0,00	391,28
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>20 277,00</b>	<b>32 871,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	5 267,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	1 760,00	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	13 777,00	12 460,46	0,00	0,00	1 316,54
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnemen	6 500,00	13 384,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>90 000,00</b>	<b>156 025,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7362	Taxes de séjour	90 000,00	156 025,52	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>2 052 477,00</b>	<b>1 609 902,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 574,12</b>
74718	Autres	95 100,00	22 402,20	0,00	0,00	72 697,80
7472	Régions	430 500,00	393 900,88	0,00	0,00	36 599,12
7473	Départements	30 000,00	9 110,00	0,00	0,00	20 890,00
74741	Communes membres du GFP	0,00	938 976,00	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	938 977,00	0,00	0,00	0,00	938 977,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	369 200,00	33 278,92	0,00	0,00	335 921,08
7478	Autres organismes	188 700,00	212 234,88	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>1,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,65	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>2 200 754,00</b>	<b>1 838 433,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>362 320,72</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>17 988,00</b>	<b>24 900,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	0,00	113,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de	0,00	6 799,73	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	17 988,00	17 988,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 218 742,00</b>	<b>1 863 334,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 407,99</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section.</b>	<b>24 112,00</b>	<b>10 706,72</b>			<b>13 405,28</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	24 112,00	10 706,72			13 405,28
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 112,00</b>	<b>10 706,72</b>			<b>13 405,28</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 242 854,00</b>	<b>1 874 040,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>368 813,27</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018</b>		<b>190 926,65</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	151 946.00	120 538,20	7 896,00	23 511.80
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad:	52 838.00	23 185,20	0,00	29 652.80
2051	Concessions et droits similaires	99 108.00	97 353,00	7 896,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	70 799.00	59 451,16	1 100,00	10 247.84
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00	0,00	0,00	0.00
21745	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencemer	0.00	0,00	0,00	0.00
2182	Matériel de transport	0.00	0,00	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 730.00	9 868,81	1 100,00	5 761.19
2184	Mobilier	3 000.00	948,31	0,00	2 051.69
2188	Autres immobilisations corporelles	51 069.00	48 634,04	0,00	2 434.96
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		222 745.00	179 989,36	8 996,00	33 759.64
020	Dépenses imprévues ( investissement )	9 012.00			
Total des dépenses financières		9 012.00	0,00	0,00	9 012.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		231 757.00	179 989,36	8 996,00	42 771.64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	24 112.00	10 706,72		13 405.28
Charges transférées (6)		24 112.00	10 706,72		13 405.28
13911	Etat et établissements nationaux	24 112.00	2 095,00		22 017.00
13912	Régions	0.00	8 611,72		0.00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		24 112.00	10 706,72		13 405.28
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		255 869.00	190 696,08	8 996,00	56 176.92
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		155 601,35			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	139 951.00	52 326,03	0,00	87 624.97
1311	Etat et établissements nationaux	0.00	12 570,03	0,00	0.00
1312	Régions	139 951.00	39 756,00	0,00	100 195.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		139 951.00	52 326,03	0,00	87 624.97
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 601.35	173 796,96	0,00	0.00
10222	F.C.T.V.A.	17 000.00	18 195,61	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	155 601.35	155 601,35	0,00	0.00
Total des recettes financières		172 601.35	173 796,96	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		312 552.35	226 122,99	0,00	86 429.36
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	98 918.00	98 917,42		0.58
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	57 330.00	57 330,20		0.00
28051	Concessions et droits similaires	3 598.00	3 598,00		0.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	160.00	160,00		0.00
28182	Matériel de transport	6 708.00	6 708,00		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 214.00	11 213,62		0.38
28184	Mobilier	446.00	446,00		0.00
28188	Autres immobilisations corporelles	19 462.00	19 461,60		0.40
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		98 918.00	98 917,42		0.58
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		98 918.00	98 917,42		0.58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		411 470.35	325 040,41	0,00	86 429.94
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Président,  
A Vaas, le 27/02/2020  
Le Président,





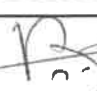
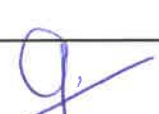
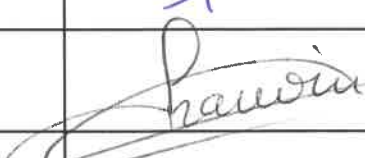
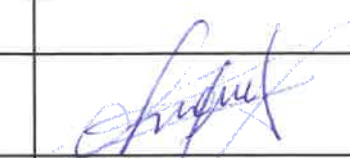

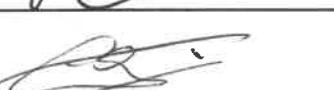



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.  
A Vaas, le 27/02/2020

Les membres du Comité syndical,






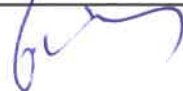
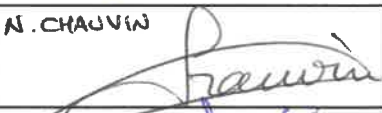


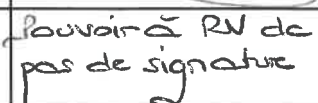

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

Date de convocation : 21/02/2020







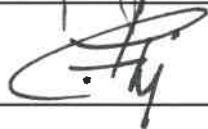
BEAUDOUIN JEAN PAUL	
BIHOREAU PIERRE	
BITOT GEORGES	
BLANCHET GERARD	
BOIZIAU JEAN CLAUDE	
BOUSSARD FRANCOIS	Excusé
CHAUVEAU GUY MICHEL	
CHAUVIN NICOLAS	
CHEREAU JEAN PIERRE	
CHIQUET JEAN MICHEL	
COHU DE LASSENCE GALIENE	
CROISEAU GERARD	
DE NICOLAY LOUIS JEAN	



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

DE SAGAZAN GWENAEL	
DENIS JEAN YVES	
DUCHENE DOMINIQUE	
FOURNIER SYLVAIN	
FRESNEAU ROGER	
GANGLOFF GILLES	
GAYAT XAVIER	
GRELET CERTENAIS NADINE	
GUICHON JEAN PIERRE	
GUILLON EMILE	
HUBERT LAURENT	N. CHAUVIN 
JARIES CHRISTIAN	
JAUNAY CLAUDE	
LAUZE JACQUES	Pouvoir à RV de pas de signature 
LEGEAY DANIEL	
LEGRAND DIDIER	
LEGUET PHILIPPE	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

LENOIR DOMINIQUE	
LESSCHAEVE MARC	
LIBERT CHRISTOPHE	
LIMODIN YVELINE	
LORIOT JEAN LUC	
MENAGE CARINE	
PAQUET DOMINIQUE	
PAVY MORANCAIS BEATRICE	
PETIT ANNICK	
ROCHERON Daniel	 CHIQUET IM
SOYER GHISLAINE	
TURIN DENIS	
VALLIENNE REGIS	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ..... et de la publication le .....

A VAAS, le .....

